

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° 2017-12 du 27 juin 2017 portant nomination d'un pharmacien responsable intérimaire à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1730488S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-1, L. 5124-9-1, L. 5124-4, R. 5124-28-1 et R. 5124-30;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° 2017-10 du 23 mars 2017 portant nomination d'un pharmacien responsable intérimaire à l'Établissement français du sang,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Sophie Derenne est renouvelée dans ses fonctions de pharmacien responsable intérimaire de l'Établissement français du sang à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et pour une durée de trois mois.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 27 juin 2017.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F.TOUJAS